



ARRETE DRH 2025 - 1277

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR DAVID KHELIF  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,  
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,  
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur David KHELIF en qualité de Conseiller Municipal,**  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** / Monsieur David KHELIF est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives à la politique de la santé.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- Du réseau OMS « Ville Santé »
- De la prévention et promotion de la santé, de l'environnement de la santé, de l'hygiène et de salubrité, de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie
- De l'éducation aux goûts et à la bonne alimentation ainsi que de l'hygiène alimentaire
- Des relations avec le CHU et l'université
- De la lutte contre les pollutions (sonores, olfactives, marine,...)
- De la lutte anti-vectorielle.

**ARTICLE 2** / Monsieur David KHELIF reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3** / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 28 AVR. 2025  
Le Maire,



Le Maire  
**David LORION**

Notification faite le 28/04/25  
Signature

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250428-DRHAR25\_1277-AU  
Date de télétransmission : 28/04/2025  
Date de réception préfecture : 28/04/2025